

Alain Dézil-Zobrich

Le mercredi 14 février 2007. Présentation à la Commission sur l'AVENIR de
de l'agriculture de de l'agroalimentaire québécois.

Bonjour! Je me nomme ADL et ~~est~~ ^{suis} résident de la Mauricie depuis 3 ans, étant originaire de Lanaudière. Je suis un fils de la terre, né à Rawdon où mon frère exploite encore la ferme laitière familiale paternelle dont il représente la quatrième génération de ^{propriétaire-exploitant}

Je débiterai mon préambule par des statistiques et des faits historiques. L'Agriculture québécoise ~~existe~~ ^{est} depuis plus de 4 siècles: les premiers bovins entrèrent en Nouvelle-France en 1541 par l'équipage de Jacques Cartier et en 1609 est recensée le première culture de maïs, de seigle et d'orge dans les jardins de Champlain à Québec.

Quant à sa grandeur

comptant pour 15% de la superficie totale canadienne, celle du Québec comprend 150 M d'hectares dont 135 M d'ha forment les terres. Uniquement 2% de cette superficie constitue des bonnes terres agricoles, soit 2,3 M d'ha.

Économiquement, l'agriculture au Québec en 1996 produit des recettes de 4,6 ^{Milliards de \$,} MM \$. De cela, 67% des ventes est de provenance animale, 24% de provenance végétale et 9% provient de paiements gouvernementaux. De la production agricole québécoise, 40% des recettes monétaires provient du secteur laitier, avec 1,7 ^{Milliards} MM\$ en 2001, pour environ 350 M\$ pour la production porcine et environ 150 M\$ pour la production bovine.

~~aussi~~ ^{aussi}, le coeur de mon propos concerne la production laitière ^{parce que} cette dernière occupe une place prioritaire dans l'économie agricole québécoise. Voilà pourquoi il demeure impératif de la protéger afin d'assurer sa pérennité.

Actuellement, avec la mondialisation et la concentration des entreprises, plusieurs pays cèdent une part toujours plus importante de leur pouvoir à des forums internationaux de décision économique. La production animale québécoise n'y échappa point lorsque les décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de notre province fixèrent lors d'un sommet à St-Hyacinthe en 1996 que les exportations de porcs devraient tripler en 5 ans.

Également, il fut déterminé que la production laitière se devait de prendre la voie étatsunienne d'un plus grand nombre de vaches productrices par cheptel avec pour principal objectif une performance et une rentabilité maximales. Par le moyen d'un coup de barre des normes ~~de~~ ^{acquies} exigences de production ~~multiples~~ ^{complexes}, le but visé et clairement admis était la suppression des petites exploitations; elles s'élimineraient d'elles-mêmes progressivement parce qu'elles seraient moins rentables, laissant ainsi la production du lait à un moins grand nombre d'entreprises plus rentables et plus performantes grâce à leurs cheptels plus imposants.

Néanmoins, durant les dernières années, des groupes de citoyens expriment leur désaccord avec la vision purement commerciale de la mondialisation, en lui privilégiant des dimensions sociales et environnementales.

Dans ce contexte, les modèles québécois et canadien de mise en marché collective et de planification de la production par la gestion de l'offre représentent des formules d'avenir à l'échelle internationale. Ainsi, les agriculteurs peuvent établir un rapport de force face aux multinationales et obtenir du marché un plus juste revenu sans devoir recourir aux subventions de l'État.

Les quelques 7 000 fermes laitières québécoises mettent en marché collectivement près de trois milliards de litres de lait par année par l'intermédiaire du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec. Déléguée par ^{les producteurs} la Fédération des Producteurs de Lait du Québec (FPLQ) a la responsabilité de négocier en leur nom l'ensemble des conditions de vente avec les représentants des transformateurs. Par l'intermédiaire des Conventions de mise en marché du lait et de divers comités qui en découlent, ils se concertent sur les questions de l'approvisionnement des usines, des règles de qualité du lait et des prix de la matière première. Ces prix sont négociés sur la base d'un prix cible établi au niveau canadien en tenant compte des coûts de production des producteurs les plus efficaces. Ce système de mise en marché collective permet aux producteurs de lait de tirer leurs revenus du marché sans aucune subvention gouvernementale, la dernière aide gouvernementale fédérale ayant été complètement éliminée en 2002.

Volontairement et conjointement, les producteurs québécois et canadiens maîtrisent leur volume de production pour satisfaire tous les besoins du marché intérieur. Via leurs représentants provinciaux, de concert avec l'industrie, ils établissent une cible annuelle de production que l'on appelle le quota de mise en marché. Les surplus de cette production cible sont autorisés mais transigent à un prix nettement inférieur au prix moyen reçu pour les marchés intérieurs planifiés. Un producteur peut produire également pour les marchés d'exportation par l'entremise d'un babillard d'offres de contrats d'exportation en s'engageant à l'avance pour un volume précis au prix offert quand une proposition du babillard l'intéresse. Soulignons que les producteurs laitiers canadiens ne reçoivent aucune subvention à l'exportation, contrairement aux producteurs européens et étatsuniens. Le produit de toutes les ventes planifiées de lait, sauf les contrats individuels d'exportation, est mis en commun par les producteurs qui en reçoivent un prix moyen en fonction de leurs livraisons mensuelles de lait à l'intérieur de la cible.

Donc, la gestion de l'offre et la mise en marché collective permet de stabiliser le revenu des producteurs laitiers québécois et assurent aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité et parmi les moins chers du monde. Également, cela procure aux transformateurs des conditions avantageuses dont leurs actionnaires bénéficient.

De plus ce modèle québécois permet à ~~des~~ fermes d'être efficaces et de demeurer à taille humaine, Ainsi, en 2000, elles comptaient au Québec en moyenne 48 vaches par exploitation, comparativement à une moyenne de plus de 500 vaches pour les fermes laitières californiennes.

Voilà pourquoi, selon moi, l'avenir de la production laitière québécoise -et par extension de toute notre agriculture- pourra être maintenue et assurée qu'avec la condition sine qua non de protéger nos frontières de l'entrée inappropriée et certainement préjudiciable des produits laitiers et agricoles étatsuniens. C'est bien sûr la crainte qui m'habite que que nos dirigeants politiques et de l'industrie agricole et agroalimentaire se laissent dicter leurs choix par les forums internationaux de décisions économique qui veulent imposer leur gouverne capitaliste à courte vue dont la seule motivation est la recherche indue d'un profit inacceptable.

Selon moi, SANS faire de prophétie, il en va de la survie de notre agriculture québécoise. Sachez que le Étatsuniens envient notre modèle de gestion de l'offre pour tous ses avantages et que le seul moyen de le préserver demeure le maintien de nos barrières frontalières qui préservent notre marché d'un envahissement de produits qui feraient tomber notre agriculture provinciale.

Personnellement, je recommande donc à cette commission de s'assurer que notre agriculture puisse avoir un avenir en obtempérant à ces choix salutaires dans les recommandations qu'elle incluera dans son rapport de 2008.